### hellio académie

# Formez-vous pour devenir Mon Accompagnateur Rénov'

Un métier indispensable pour la rénovation performante et efficace en France





### Les intervenants



Laura Déjeans
Responsable de l'offre et de la qualité des formations



Julien Outin

Formateur Hellio Académie et
Responsable de Hellio Ingénierie



Jean-Sébastien Bompoil
Co-fondateur de l'Atelier des chefs

## Qui sommes-nous ?

Organisme de formation du groupe Hellio certifié Qualiopi

Notre objectif?
Former les professionnels pour relever le défi de la transition énergétique





# L'atelier des Chefs, Qui sommes-nous ?

Organisme de formation certifié Qualiopi

Notre objectif?

Former aux métiers de la main et de l'humain.

Former aux formations réglementaires









# Rappel obligation d'accompagnement



Depuis le 01.01.2023

- MaPrime Rénov' Sérénité
- Loc'Avantages

 Accompagnement assuré par le service public France Rénov' et les opérateurs ANAH



À partir du 01.01.2024

Parcours accompagné (rénovation d'ampleur)

Extension de l'accompagnement et de l'agrément au secteur privé





# **Objectif**

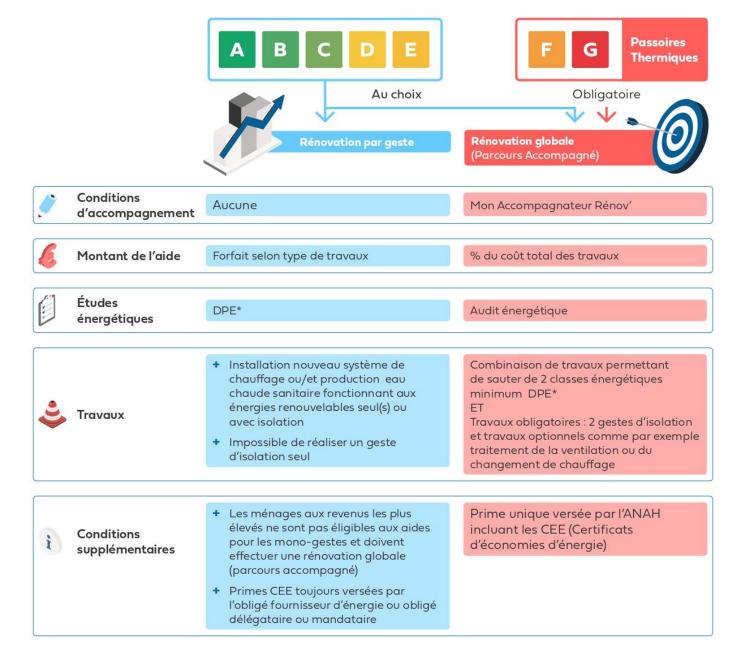




### Comprendre les 2 piliers MaPrimeRénov' 2024

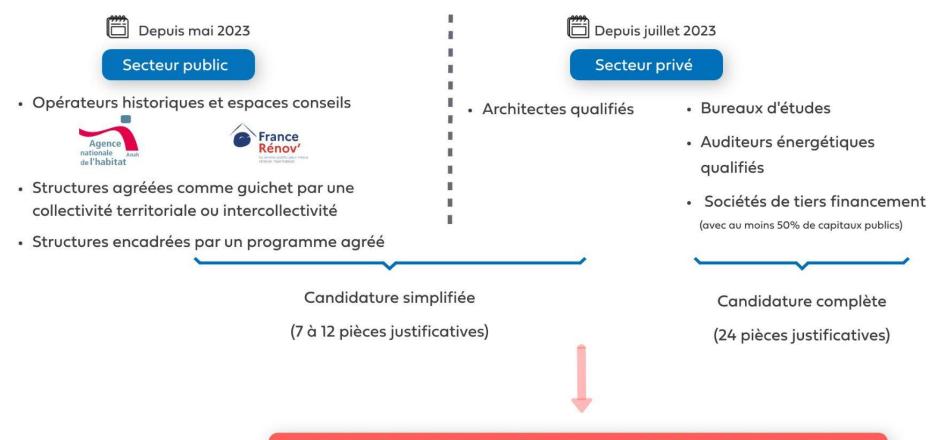


Parcours accompagné obligatoire pour les ménages de classes énergétiques F ou G à partir du 1er juillet 2024



\*DPE : Diagnostic de Performance Energétique

# Qui peut devenir Mon Accompagnateur Rénov'?



Agrément obligatoire au 01/01/2024 pour toute mission d'accompagnement



# Le Rôle de Mon Accompagnateur Rénov'

Au 1er janvier 2024, l'accompagnement par un MAR est rendu obligatoire pour toute rénovation globale



RÔLE

Le MAR, agréé par l'ANAH, <u>indépendant des entreprises de travaux</u>, accompagne le demandeur dans ses projets de rénovation globale

NB: Mon Accompagnateur Rénov' peut être mandataire du ménage



### **AGRÉMENT**

- · Agrément délivré par l'Anah valable 5 ans
- · Neutralité et indépendance des entreprises travaux
- Délais d'instruction 3 mois
- · Agrément valable nationalement avec référencement territorial

Plus d'information: https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov



### RÉMUNÉRATION

Accompagnement pris en charge par l'Anah auprès du ménage



### Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' dans le parcours du ménage

4. Évaluation simplifiée du niveau 1. Information du de dégradation et ménage sur les 9. Aide au 13. Remise du d'insalubrité du aides et montage du 7. Élaboration du 12. 2ème visite sur rapport le déroulé de logement et du dossier de projet de travaux d'accompagnement site : cohérence niveau d'autonomie l'accompagnement demande de et du plan de au ménage et à des travaux. du ménage subventions financement l'Anah explication sur le 2. 1 ère visite sur 11. Aide au suivi de la 5. Réalisation de site, diagnostic de Le réseau FR' **10.** Appui 8. Aide pour la suivi de la consommation. 14. Attestation de 15. Solde de l'audit énergétique situation initiale oriente le ménage administratif tout sélection de réalisation des fin de prestation de subvention pour conseils sur les (possibilité de sousvers au long du projet, professionnels l'AR' signée par le travaux éco-gestes travaux et l'accompagnateur 3. Contrat entre le traitance) ou si besoin RGE ménage accompagnement utilisation d'un audit ménage et l'AR' existant



6. En cas de besoin, accompagnement renforcé (possibilité de sous-traitance) ou réorientation vers/signalement aux autorités compétentes



16.

Questionnaire

satisfaction

rempli par les

ménages

# La qualification RGE études



L'audit énergétique doit être réalisé par un auditeur énergétique qualifié RGE Études, architecte qualifié ou diagnostiqueur qualifié.

La qualification RGE Études doit être demandée auprès d'un organisme certificateur. Les signes de qualité reconnu sont les suivants :

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731;
- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 Audit énergétique dans les domaines des bâtiments;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment

Pour obtenir cette qualification, le **référent technique** "**porteur de la qualification**" pour l'entreprise doit suivre une formation et joindre l'attestation à son dossier de candidature.



# La qualification RGE études



À noter que la durée d'expérience requise en matière de rénovation énergétique, pour le porteur de la qualification (référent technique), est de :

- un an pour les titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau BAC + 5 dans le domaine de la maîtrise de l'énergie;
- trois ans pour les titulaires d'un titre ou d'un diplôme de niveau BAC + 3 ou 2 dans le domaine de la maîtrise de l'énergie ;
- cinq ans pour les titulaires d'un autre titre ou diplôme.



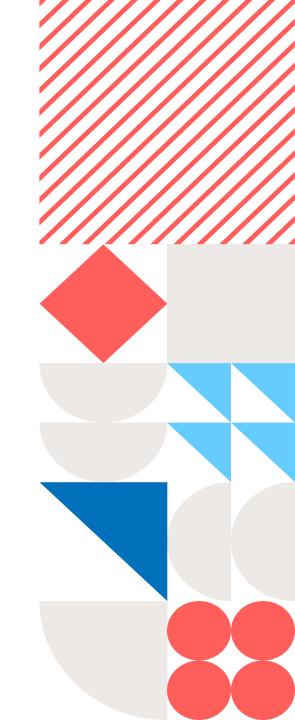
# La qualification RGE études

Pour l'agrément, seuls les professionnels ci-dessous ne doivent pas justifier de la qualification RGE études :

- Architectes qualifiés
- Société de tiers financement
- Collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales
- Opérateurs historiques de l'ANAH

Toutes les autres typologies de professionnels doivent acquérir la qualification RGE Études pour pouvoir déposer leur demande d'agrément.





# Audit réglementaire VS incitatif



### Avant 1<sup>er</sup> janvier 2024:

Audit réglementaire = obligatoire pour vendre une passoire énergétique (étiquette F ou G)

Audit incitatif (RGE Études) = obligatoire pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique dans le cadre d'une rénovation globale

### Après 1<sup>er</sup> avril 2024:

### Audit réglementaire :

obligatoire pour vendre une passoire énergétique (étiquette F ou G)

### Audit réglementaire dans un cadre incitatif :

- obligatoire pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique dans le cadre d'une rénovation d'ampleur (RGE Études ou diagnostiqueur avec attestation)

### Période tampon:

Audits incitatifs réalisés avant le 01/04/2024 : valables jusqu'au 30/09/2024 pour une maison individuelle



### Les pièces justificatives demandées pour la procédure complète



Dossier complet pour les auditeurs énergétiques et sociétés de tiers-financement

### Informations générales sur la structure

#### Pièces justificatives à étudier

- · Statuts de la structure
- Rèalement intérieur
- Liste des membres du conseil d'administration et du personnel de direction
- Attestation du nombre d'employés
- Attestation de numéro d'immatriculation URSSAF (pour les entreprises individuelles)
- Justificatif de respect des conditions pour devenir Mon Accompagnateur Rénov'

### Conditions de compétences

#### Pièces justificatives à étudier

- Preuve de la mise en place d'un système de gestion de compétences incluant un plan de formation
- Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement
- Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages

### Synthèse du dossier

#### Pièces justificatives à étudier

 Synthèse des pièces communiquées dans le dossier

#### Preuve du niveau d'activité

#### Pièces justificatives à étudier

- Liste des implantations territoriales
- Modalités de réalisation des activités
- Part de l'activité prévisionnelle de la structure
- Programme d'activité prévisionnel

### Critère de neutralité et d'indépendance

#### Pièces justificatives à étudier

- · Structure du capital de l'opérateur
- Rapports d'activités des trois dernières années
- · Organigramme de la structure
- Système qualité et contrôle interne

#### Absence de sanctions

#### Pièces justificatives à étudier

 Attestation sur l'honneur indiquant l'absence de condamnations

### Régularité fiscale et sociale

#### Pièces justificatives à étudier

- · Attestation de régularité fiscale
- Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF

### Capacité financière à exercer l'activité

#### Pièces justificatives à étudier

- Comptes financiers des trois dernières années
- Budget prévisionnel de l'année en cours

# Attestation d'engagement à fournir annuellement un rapport d'indépendance

#### Pièces justificatives à étudier

 Attestation d'engagement à fournir annuellement un rapport d'indépendance







# Aide MPR pour financer le coût de l'AR'

Plafond de financement

2 000 € TTC

#### Taux de financement

100 % pour les ménages aux revenus Très Modestes (TMO)

80 % pour les ménages aux revenus Modestes (MO)

40 % pour les ménages aux revenus Intermédiaires (INT)

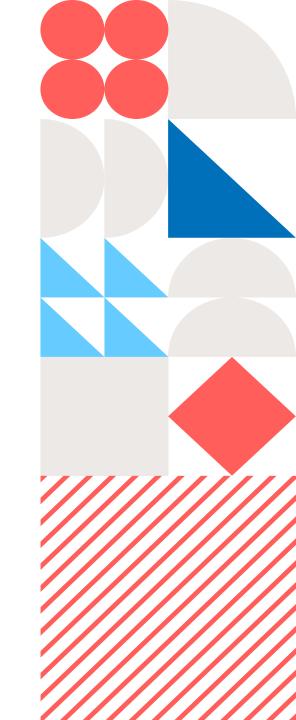
20 pour les ménages aux revenus Supérieurs SUP)

### Exemples:

Pour un coût d'accompagnement de 2000€, un ménage TMO touche 2000€, un ménage MO 1600€, un ménage INT 800€ et un ménage SUP 400€

Pour un coût d'accompagnement de 1500€, un ménage TMO touche 1500€, un ménage MO 1200€, un ménage INT 600€ et un ménage SUP 300€.

### hellio académie



# Différence entre un mandataire et un Accompagnateur Rénov'

	MANDATAIRE	MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'
Rôle	<ul> <li>Le mandataire administratif         effectue les démarches</li> <li>Le mandataire financier perçoit la         subvention         NB : Cumul possible</li> </ul>	Accompagner le demandeur tout au long de son parcours
Qui	Personne physique ou morale avec laquelle le mandant a contracté un mandat (procédure civile)	Structures <b>agréés</b> (L.232-1 à L.232-3 du <b>code de</b> l'énergie)
Profils possibles	<ul> <li>AMO</li> <li>MonAccompagnateurRénov'</li> <li>Artisan</li> <li>Aidant</li> <li></li> </ul>	ECFR', opérateurs Anah agréés au titre du CCH, structures concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée, architectes, auditeurs énergétiques, sociétés de tiers financement, collectivités territoriales et leurs groupements
Profils impossibles	Pas de restriction à ce jour	Toutes les personnes ou structures non agréées (Artisans, Aidants)



### Zoom sur arrêté du 17 décembre 2023

- le MAR renforcé doit respecter toutes les conditions de l'ANAH (et pas que celles concernant les aides -> voir guide de aides 2024
- La sous-traitance est rendue possible selon les conditions de l'ANAH, notamment :
  - possibilité de sous-traiter les prestations d'audit ou de MAR renforcé
- o possibilité pour une MAR de sous-traiter la prestation complète à un autre MAR /!\ le cumul des sous-traitances est interdit, à l'exception de la prestation renforcée

/!\ le recours à la sous-traitance doit être mentionnée dans les contrats et/ou conventions

/!\ toute sous-traitance passée et prévisionnelle doit apparaître dans le rapport d'activité annuel que le MAR communique à l'ANAH avant le 31 mars de chaque année

- A partir du 1er avril 2024 : le candidat à l'agrément utilise les formulaires homologués pour la constitution des dossiers de demande initiale et de renouvellement de l'agrément
- Le MAR doit absolument intervenir avant la date de signature du devis des travaux et la demande d'aides
- Tous les audits réalisés et non conformes aux travaux doivent être mis à jour





# Conditions d'indépendance

### Pièces justificatives

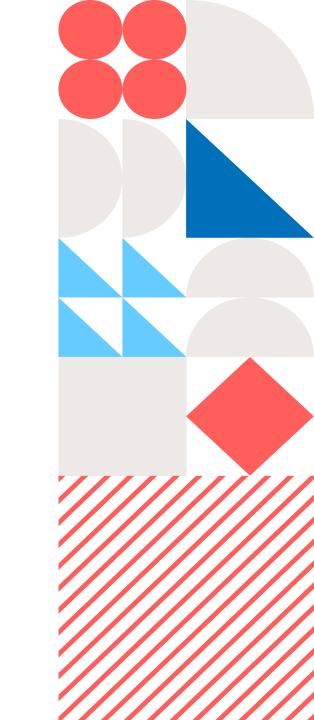
### Ça veut dire quoi?

L'Accompagnateur Rénov' ne peut réaliser directement un ouvrage (travaux réalisés en propre ou via un partenaire).

Tout intéressement financier avec une entreprise d'exécution d'ouvrage est également proscrit.

Exemple d'un artisan : il devra demander l'agrément sur une entreprise distincte. Il devra également présenter et décrire sa méthodologie, système qualité lui permettant de prouver son indépendance.





# Conditions de compétence

Pièces justificatives



- Preuve de la mise en place d'un système de gestion des compétences
- Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement
- <u>Méthodologie proposée pour</u>
   <u>l'accompagnement des ménages</u>
- Le montage du plan de financement



# Conditions de compétence

### Pourquoi se former?

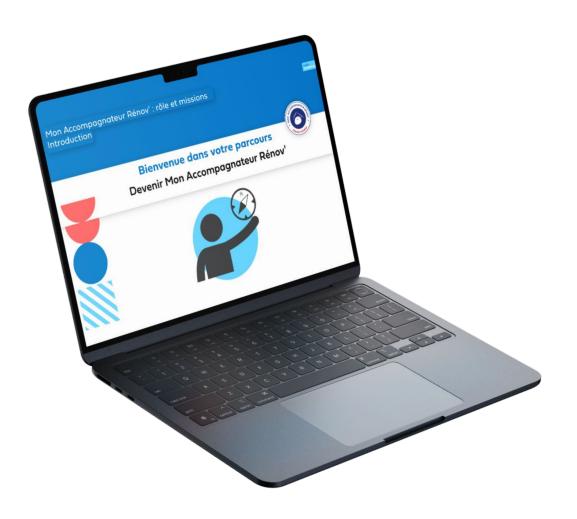
La formation sera un vrai plus pour le participant dans la constitution de son dossier, il pourra :

- Étayer la présentation de sa <u>méthodologie pour accompagner les ménage</u>s dans leurs projets de rénovation énergétique
- Apporter, grâce à son attestation de formation, une référence complémentaire pour justifier de sa capacité à réaliser un accompagnement
- Inclure cette formation, dans son plan de formation (obligatoire sur l'ensemble de la durée d'agrément)





### Focus sur notre formation



### Objectifs

- Intégrer les missions de Mon Accompagnateur Rénov'
- Faciliter un projet de rénovation énergétique
- Accompagner le client dans le financement de son projet de rénovation d'ampleur
- Orienter et conseiller le ménage tout au long du projet



### Focus sur notre formation

Le programme

Intégrer les missions et enjeux de Mon Accompagnateur Rénov' 7 heures en e-learning

Faciliter un projet de rénovation énergétique 10 heures en e-learning

Maîtriser l'ingénierie financière d'un projet de rénovation énergétique 7 heures en e-learning 7 heures en classe virtuelle (session limitée à 12 participants)





### Pour vous inscrire

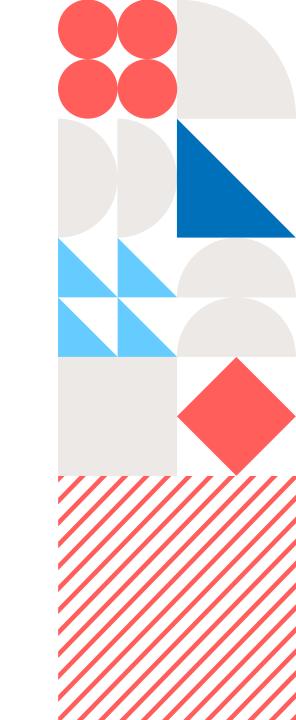


Contactez-nous à : formation@hellio-academie.com



Remplissez notre <u>formulaire en ligne</u>





hellio académie

Merci!

Avez-vous des questions?



